

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PAR AUDIOCONFERENCE DU BUREAU DIRECTEUR DU 19 JUIN 2020

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (5)

Michel EDIAR (Président)
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général)
Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe)
Valérie BERGER-CAPBERN
Thierry VERMEERSCH

Membres excusés et pouvoir (2)

Mathieu LEMERCIER (Trésorier), pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI
Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe), pouvoir à Valérie BERGER

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaires de séance : Jean Philippe STEFANINI

Le Président ouvre la séance à 17h30 et propose de traiter les différents points de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Bureau Directeur du 19 mai 2020

Le compte-rendu du Bureau directeur du 19/05/2020 est adopté à l'unanimité.

2. Point sur la reprise des activités

Le Secrétaire général informe le Bureau directeur de l'avancement du processus de reprise de nos activités sportives. Le 2 juin, sans information nouvelle concernant la phase 2 de la sortie de confinement hormis la levée de la limite de déplacement à 100 km nous avons adapté nos recommandations sanitaires et annulé toutes les compétitions jusqu'au 22 juin. Nous avons diffusé à l'ensemble de nos clubs ces nouvelles préconisations dès le 4 juin.

Suite à la réception des instructions ministérielles concernant la phase 2 de la sortie de confinement le 10 juin (soit plus de 8 jours après le début de cette phase), nous avons constaté que la reprise des compétitions dans le respect des gestes barrières et d'une limitation à 10 personnes simultanément au même lieu était possible. Nous avons transmis immédiatement cette instruction aux organisateurs d'OOCup pour leur permettre de faire avancer leur demande de dossier d'organisation auprès de la Préfecture de l'Ain tout en décidant de ne pas modifier immédiatement nos préconisations sanitaires.

Dès le 17 juin, nous avons souhaité anticiper la phase 3 et avons communiqué à tous les clubs la possibilité de reprise des compétitions. Aucune nouvelle instruction ministérielle n'a été publiée concernant cette période.

Nos salariés ont repris le travail au siège après mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques et avec un décalage d'une demi-heure des horaires pour éviter les heures de pointe dans les transports en commun.

Le Bureau directeur prend note de ces éléments

3. Projet WMG/WMOC 2025

Le Président informe le Bureau directeur de la décision du CNOSF de faire acte de candidature pour l'organisation des World Master Games (WMG) en 2025 sur Paris. Les WMG sont une manifestation sportive Internationale, multi sport, pour les amateurs de 30 ans et plus, accessible à tous (pas de qualification), qui se tient tous les 4 ans ((Turin 2013, Auckland 2017, Kansai 2021), dépendant de l'IMGA International Masters Games Association) avec 33 sports dont la Course d'Orientation au programme. Il est possible d'organiser sur l'évènement un championnat du monde master (WMOC), comme cela sera le cas l'an prochain au Japon.

Il a participé à une première réunion qui a eu lieu début juin pour présenter le concept et préciser le calendrier général de candidature. Une deuxième réunion a eu lieu le 10 juin. Le CNOSF doit remettre sa candidature au plus tard le 1/8/2020, ce qui laisse peu de temps pour travailler la partie CO du dossier. Le CNOSF souhaitait disposer de notre retour pour le 19 juin mais nous avons demandé un délai de 10 jours supplémentaire



Les zones d'activité identifiées concernant notamment les départements 75 / 77 / 78 / 91 / 94, il a donc informé immédiatement la Présidente de la Ligue Ile-de-France pour associer la Ligue à la préparation de ce dossier. L'ensemble des clubs ont été informés par la Présidente par mail le 18 juin.

En parallèle il a sollicité dès le 15 juin le secrétariat de l'IOF pour disposer de plus d'information concernant le couplage WMG/WMOC et pour disposer de retours d'expériences concernant les WMG/WMOC passés.

Dans le cas d'un WMG couplé à un WMOC, il faudrait organiser 3 Sprints (course modèle, qualification, finale), 1 course modèle forêt, 1 qualification forêt qui sert pour les finales Moyenne distance et Longue distance (cf [le manuel des WMOC édition 2019](#))

Il sera nécessaire de nommer rapidement un référent technique pour suivre ce dossier. Le Bureau directeur propose que ce point soit traité par le prochain Comité directeur.

4. Point sur le différend avec SEVANOVA

Suite à la décision prise par le dernier Bureau directeur de ne pas repartir en médiation mais de voir ce litige se trancher judiciairement, le Secrétaire général a sollicité notre avocate pour disposer d'une offre d'accompagnement. Le montant total s'élèverait à 15 000 € HT hors frais d'expertise et dans la limite de 2 jeux de conclusions.

Le Président attire l'attention du Bureau directeur sur la nécessité de mettre en balance le coût de la procédure et les gains espérés. A l'heure actuelle le total des frais juridiques engagés s'élève à 2 760 € pour l'analyse initiale et l'accompagnement dans la demande d'annulation du contrat et à 4 200 € pour l'accompagnement dans le processus de médiation dont 2 100 € de facture non parvenue.

Le Secrétaire général se propose de faire un point complet pour la prochaine réunion du Comité directeur.

5. Point sur le différend avec CISION

Sandrine TAISSON informe le Bureau directeur de la proposition de transformer le contrat actuel en une prestation de veille sur la thématique Course d'Orient. Après discussion le Bureau directeur valide cette possibilité en demandant à veiller à la conformité du bon de commande avec les discussions. Cette modification de la nature du contrat devrait se traduire par une réduction de 200 € du montant dû.

6. Site Internet actuel et RGPD

Le Secrétaire général fait part au Bureau directeur du fait que notre site actuel n'est pas conforme au Règlement Général de Protection des Données, l'accès à notre base de données des licences ainsi qu'aux informations sur le résultat des courses étant totalement ouvert. Or ces fichiers comprennent non seulement des informations personnelles (nom, prénom, catégorie d'âge) mais aussi une information médicale (obtention d'un certificat médical). A travers le bulletin d'adhésion nos licenciés ne nous ont autorisés à traiter ces données que dans le cadre du secrétariat de la Fédération, ainsi que pour l'organisation de courses inscrites au calendrier fédéral. Il propose donc de restreindre l'accès à ces fichiers. Le Bureau directeur approuve cette démarche. Une demande de devis sera faite à notre prestataire informatique pour chiffrer les développements nécessaires.

7. Honorabilité des exploitants d'EAPS et des encadrants

Le Secrétaire général fait part au Bureau directeur de l'avancement de ce chantier lié à la volonté du Ministère des sports de donner les moyens aux fédérations sportives de contrôler le respect des articles L 212-1, L212-9 et L322 -1 du Code du Sport dès le 1^{er} janvier 2021. Ce contrôle se ferait via un traitement automatisé des données d'état civil des licenciés rentrant dans le cadre du périmètre définis par le Code du sport à savoir en ce qui concerne l'article L212-9 les exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) et pour le L322-1 les personnes amenés à enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou à entraîner des pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle. Ce fichier sera transmis par le Ministère des Sports au Ministère de la Justice qui interrogera le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS). La présence d'une personne dans le FIJAIS sera remontée à la Fédération de façon à lui permettre de retirer à cette personne la possibilité d'être soit exploitant soit encadrant.

Deux réunions se sont tenues sous l'égide du CNOSF, l'une le 12 juin centrée sur le périmètre du contrôle et l'autre le 19 juin permettant de traiter les questions que nous avons pu poser en ligne sur les autres aspects, permettant de corriger le guide qui avait été préparé par le Ministère.

Suite à ces réunions il indique qu'il nous faudrait modifier :

- notre règlement intérieur pour y inclure les procédures de constitution de ces fichiers et les références aux articles du code du sport. Un premier projet a fait l'objet d'un échange avec le Président et le DTN.

- notre règlement disciplinaire pour préciser les procédures de retrait des possibilités d'être exploitant ou encadrant.
- notre bulletin d'adhésion pour recueillir l'état civil complet des personnes soumises à ce contrôle d'honorabilité. Un premier travail est en cours avec le secrétariat administratif fédéral.

Il propose donc de poursuivre le travail de révisions de ces documents pour validation par le Comité directeur puis approbation lors de notre assemblée générale de novembre 2020. Une consultation de notre Conseil National de l'Éthique sur ce point permettrait de consolider notre démarche.

Le Bureau Directeur approuve ces propositions.

8. Formation Cartographique : avancement des projets Formation Cartographie de Proximité et CQP Cartographe de Course d'Orientation

Le Directeur Technique National présente au Bureau directeur l'avancement du travail mené avec le responsable de la commission Équipements Sportifs et avec celui de la commission Formation sur la mise en place de ces formations.

Le contenu de la Formation Cartographie de Proximité a été validé. Cette formation est centrée sur la spécification ISSprOM. Un appel à candidatures pour recruter des formateurs devrait être adressé prochainement aux différentes ligues, ainsi qu'aux membres associés. Cette formation de formateurs sera assurée par Franz Mareigner.

Ce contenu devrait être complété avec des éléments relatifs aux autres spécifications cartographiques (ISOM 2017, ISMTbOM, ISSkiOM), aux relevés terrain en forêt, à l'utilisation de données numériques plus avancées comme celles produites par LIDAR d'ici la fin de l'été. Cela nous donnera la possibilité d'organiser une première session de la formation CQP Cartographie de course d'orientation à l'automne. Le DTN fera le point avec le CREPS de Vichy pour définir les modalités pratiques avant de lancer un appel à candidatures.

9. Formation CQP animateur CO - Prémamanon septembre 2020

Le Directeur Technique National présente au Bureau directeur les différents candidats à l'animation de cette formation. Le Bureau directeur propose de faire le choix lors du Comité directeur du lendemain.

10. Partenariat MAIF

Le Secrétaire général rappelle au Bureau directeur que le partenariat prévu avec la MAIF autour de la thématique Développement durable au printemps 2020 n'a pas pu se concrétiser, l'ensemble des événements entrant dans le cadre du partenariat ayant été annulé. La MAIF nous a proposé de reporter le partenariat envisagé sur la période août 2020-juin 2021. Après avoir pris connaissance des modifications du texte du partenariat lié à ce changement de période, le Bureau directeur approuve ce partenariat qui sera validé en Comité Directeur.

11. Partenariat SportIdent

Le Secrétaire général informe le Bureau directeur de l'absence de retour de la société SportIdent sur le projet de partenariat évoqué lors du dernier bureau. Le Président fera le point avec le représentant français de la société.

12. Conditions de diffusion du CO Mag « 50 ans de la FFCO »

Tout comme pour le COMag spécial « Thierry Gueorgiou », le Bureau directeur décide d'une possibilité de commander gratuitement des exemplaires supplémentaires, les frais d'envoi restant toutefois à la charge du demandeur.

13. Groupe de travail CN

Le groupe de travail constitué pour évaluer l'impact de l'arrêt de l'activité sur le Classement National a échangé. Il préconise le gel du Classement National sur la période 15 mars-15 Août. Si des courses CN reprenaient avant le 15 août, il faudra raccourcir la période gelée. Le Bureau directeur approuve cette proposition qui sera soumise au prochain Comité directeur.

14. Universiade d'hiver 2021

Le Directeur Technique National informe le Bureau directeur sur la demande faite par la Fédération Française de Sport Universitaire de nous positionner sur la participation d'athlètes français aux épreuves de Course d'Orientation à ski. Le sujet a été inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité directeur. Le Bureau directeur note toutefois que la Course d'Orientation à ski n'est pas un sport haut-niveau et que la Fédération n'a pas choisi d'en faire une priorité de développement au cours de cette olympiade.



15. Renouveau des Commissions Mixtes Nationales FFSU et UNSS

Le Directeur Technique National rappelle au Bureau directeur que les commissions nationales mixtes (CMN) FFSU et UNSS seront à renouveler prochainement. Siègent actuellement à la CMN FFSU Joël POULAIN, Héliar WIBART et un représentant de la DTN et à la CMN UNSS Thierry VERMEERSCH et Monique THIEBAULT (qui souhaiterait arrêter). Thierry nous a de plus informés récemment que l'UNSS souhaiterait passer le nombre de représentants de chaque structure à 4 membres.

Le Bureau directeur après discussion considère qu'il est important de lancer un appel à candidatures formel pour désigner nos futurs représentants et que ceux-ci doivent s'engager à participer à la vie fédérale pour la durée de la prochaine olympiade (comme c'est le cas pour nos représentants à l'IOF). Il mandate Thierry VERMEERSCH et le Directeur Technique National pour préparer cet appel à candidatures.

16. Opération Quartier d'été

Le Directeur Technique National informe le Bureau directeur de la mise en place par le Ministère de l'Intérieur et celui de la Ville et du Logement d'une opération appelée Quartiers d'été 2020 visant à lutter contre l'accroissement des inégalités sociales et territoriales, à prévenir les incivilités et les actes de délinquance et à inscrire les quartiers prioritaires dans la dynamique de relance. Cette opération comprend un volet sportif. Elle se propose d'analyser plus finement ce dispositif pour savoir si nos clubs et nos structures déconcentrées peuvent s'inscrire dans ce dispositif. Si cela était le cas elle propose de leur relayer une information précise. Le Bureau Directeur approuve cette démarche.

17. CNOSF : carte passerelle

Le Président fait le point sur l'adhésion de nos clubs et de nos structures déconcentrées à l'opération « Carte Passerelle » initiée par le CNOSF. Suite à la dernière relance faite par la Fédération le 28 mai, la dynamique d'inscription s'est accélérée et ce sont désormais 40 clubs de course d'orientation qui se sont inscrits dans le dispositif.

Le Bureau directeur considère que ce nombre reste faible par rapport aux nombres de clubs disposant d'une école de course d'orientation et propose qu'une nouvelle relance soit faite.

18. CNOSF : Assemblée générale

Le Président informe le Bureau directeur qu'il ne pourra pas assister à l'assemblée générale du CNOSF prévue le 29 juin prochain. Personne ne pouvant se libérer pour cette date, le Bureau directeur décide que la FFCO donnera pouvoir.

19. CNOSF : questionnaire de santé avant reprise de l'activité physique et sportive

Le Président informe le Bureau directeur de la diffusion le 11 juin d'un auto-questionnaire de santé relatif à la reprise du sport. Le Bureau directeur constate que ce document arrive un peu tard par rapport à la reprise de l'activité sportive. La FFCO ayant inclus ce point dans les préconisations d'ordre médical qu'elle a diffusées dès mi-mai, le Bureau directeur décide de ne pas relayer cette initiative du CNOSF.

20. Questions diverses

Le Secrétaire général informe le Bureau Directeur des points suivants :

- Demande de mutation en cours d'année
Une demande de mutation en cours d'année a été reçue avec avis favorable des 2 clubs concernés. Après analyse de la demande, le Bureau directeur valide la demande.
- Contrat leasing installation téléphonique
Notre prestataire nous a fait parvenir une offre de suspension de 6 mois de notre contrat de leasing. La proposition conduisant à une légère augmentation des montants à payer, le Bureau directeur décide de refuser cette proposition.
- Maintenance de l'installation de climatisation
Suite au changement complet de l'installation de climatisation, il convient de résilier le contrat de maintenance de l'ancienne installation et de souscrire un contrat de maintenance pour la nouvelle installation. Cela devrait se traduire par une diminution des coûts associés de l'ordre de 3000 euros. Le Bureau directeur valide ces deux opérations.

Fin de réunion à 20h30.

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI

